

Pôle Océanographique Aquitain

Deuxième réunion de concertation



Arcachon, le 12 décembre 2011

En conclusion

Au regard de cet ensemble de considérations, nous émettons un avis favorable à la présente révision simplifiée, aux modifications des articles du règlement de la zone UB du PLU pour permettre la réalisation d'un pôle océanographique Aquitain et d'un musée Aquarium.

Nous souhaitons cependant faire deux observations

Une première, en considérant que la précédente révision simplifiée du PLU est conduite pour le seul projet POA et musée Aquarium ; les analyses comparent les nuisances occasionnées aux enjeux et ne sont donc pas transposables à un autre projet. Ainsi, dans l'éventualité où le projet ne pourrait aboutir, les modifications proposées des articles du règlement de la zone UB devraient être considérées comme nulles et non avenues (et en particulier les dispositions de l'article UB10), sauf à reprendre une nouvelle révision du PLU.

Une seconde pour exprimer que plusieurs observations d'opposants sont légitimes, que la réponse à ces observations relève dans la plupart des cas de l'étude d'impact qui sera diligentée dans le cadre de l'instruction du permis de construire et notamment l'évaluation des nuisances diverses, l'impact sur le cadre de vie, sur les espaces protégés, les risques induits...etc.. Cette observation s'accompagne ainsi des recommandations suivantes qui pourraient se mettre en place dès approbation de la révision simplifiée.

- Concertation formelle avec des représentants du quartier et des usagers du petit port pour étudier et rechercher des solutions d'amélioration de la problématique de stationnement et de circulation.
- Concertation des associations dans le cadre du concours d'architectes pour les associer à l'élaboration du cahier des charges (Esthétique, aménagement des abords, organisation de la vie de Quartier) et éventuellement les associer au choix du titulaire.

Objectifs de la réunion du 12 décembre 2011

- **Prolonger et ne pas strictement répéter la réunion du 2 décembre 2011**
- **Prolonger = Profiter de la présence d'Alain Boudou, Président de l'Université Bordeaux 1**
- **Et ne pas strictement répéter = Echanger sur les modalités d'insertion du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du « Petit Port »**

1. Rappel du contexte et des enjeux par Alain Boudou (Président de l'Université Bordeaux 1

- Discussion avec la salle

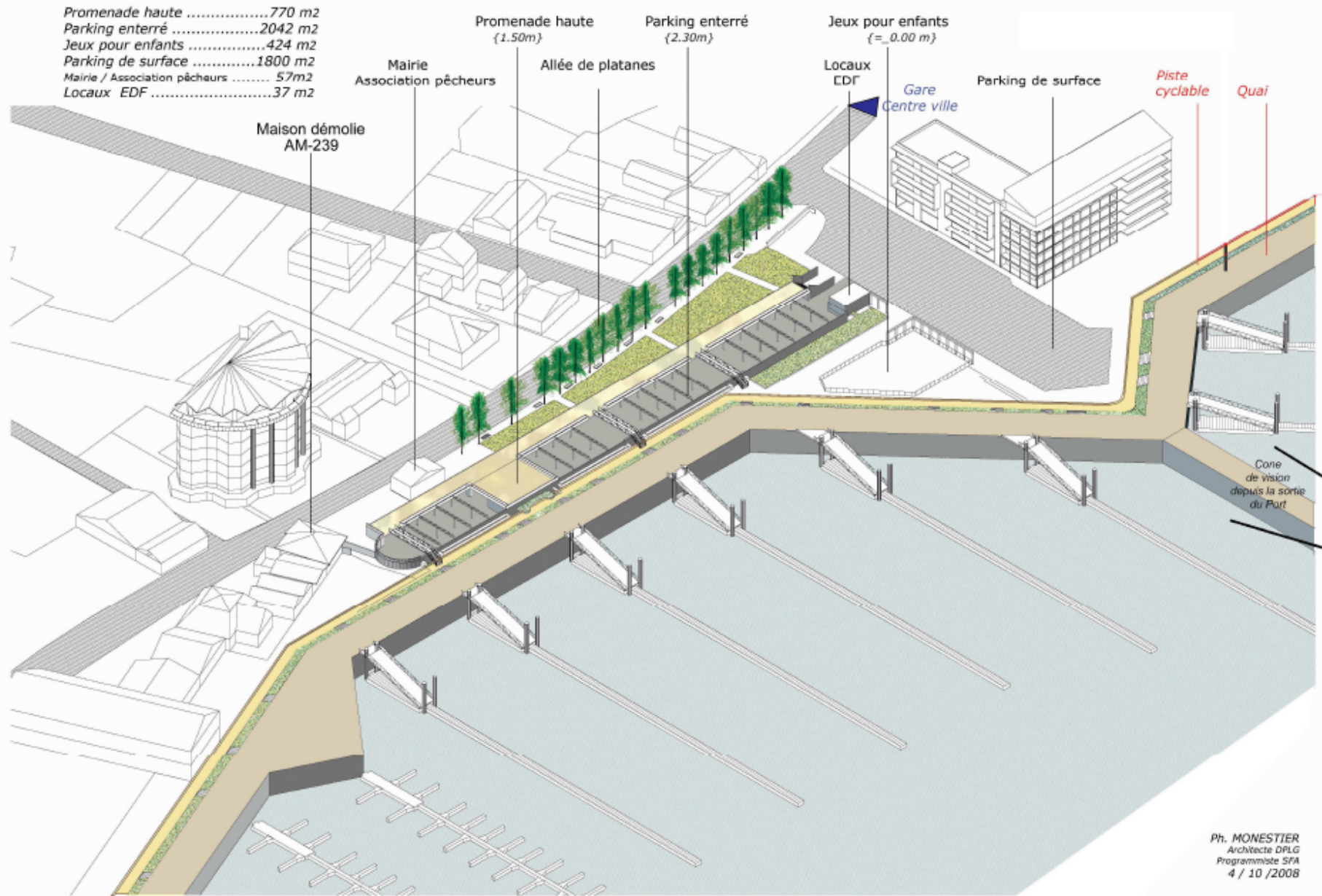
2. Discussion sur les modalités d'implantation du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du Petit Port

- Stationnement et circulation
- Relations ville-port
 - + Compromis « fenêtre/hauteur »
 - + Aménagement de la Rue des Marins
- Conservation des arbres
- Suggestions antérieures
 - + Belvédère
 - + Usage externe de l'amphithéâtre
- Autres suggestions

Rappel des motivations du choix du site du « Petit Port »

Sites	Liaison Terrain Laboratoire	Pompage Eau de Mer	Qualité Eau de Mer	Impact Ecologique	Proximité Centre-Ville	Proximité IFREMER Aff.mar.	Continuité De L'activité	Insertion Environnement Urbain	Possibilité Effective D'insertion	Compatibilité Montage Financier	Ratio	Rg
<i>Pereire</i>	-	-	-	+	-	-	+	-	?	+	0.33	6
<i>Grand Port (Quai Goslar)</i>	+	-	-	+	+	+	+	-	-	+	0.60	2
<i>Grand Port (Jetée)</i>	-	-	-	-	+	+	+	-	-	+	0.40	4-5
<i>Terrain « Couch »</i>	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	0.40	4-5
<i>Peyneau</i>	-	+	+	+	+	-	-	-	+	-	0.50	3
<i>Petit Port</i>	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	0.90	1

Promenade haute770 m²
 Parking enterré2042 m²
 Jeux pour enfants424 m²
 Parking de surface1800 m²
 Mairie / Association pêcheurs 57m²
 Locaux EDF37 m²



Ph. MONESTIER
 Architecte DPLG
 Programmiste SFA
 4 / 10 / 2008

1. Stationnement et circulation

- 86 places semi-enterrées

- + Université n'est pas le seul acteur,
- + Préservation intégrale prévue dans le cadre du projet,
- + Allocation de 650m² (sur un total de 2500m²) à la fonction stationnement publique dans les tréfonds de la parcelle POA,
- + Création d'un deuxième niveau de sous-sol (2500m²)

- Environ 50 places sur la rue des Marins

- + Conservation = fonction de l'aménagement ou non de cet espace (cf. point suivant),
- + Possibilité de stationnement saisonnier?

- Circulation

- + Musée-Aquarium = visite d'opportunité,
- + Amélioration de la dépose des visiteurs par bus,
- + Parking excentré?
- + Accès piétonnier via promenade Eyrac,
- + Extrapolation du fonctionnement actuel de la station marine ne suggère pas de problème majeur de circulation.

2. Relations ville-port

- **Compromis « hauteur/fenêtre »**

- + Préserver les relations physiques et visuelles de la ville à la mer,
- + Un niveau enterré,
- + Choix d'une hauteur plus élevée et par exemple d'un hypostyle ménageant une fenêtre sur le port à hauteur du Boulevard de la Plage ou bien d'un bâtiment de moindre hauteur mais posé au sol,
- + Possibilité d'une solution « mixte ».

- **Aménagement de la Rue des Marins**

- + Valoriser les relations physiques et visuelles de la ville à la mer,
- + Possibilité d'une transformation en Esplanade, création d'un lieu de vie ouvert sur le Bassin,
- + Nécessité pour l'Université de deux emplacements de bus pour dépôt des visiteurs du musée-aquarium et d'une voie d'accès pompiers,
- + Université n'est pas le seul acteur,
- + Seule une proposition sera demandée dans le cadre du projet.

3. Préservation des arbres

- Volonté de préservation

+ Limite sud de construction a été située à plusieurs mètres de l'axe des troncs

4. Suggestions antérieures

- Belvédère

- + Suggestion de l'ABVA,
- + Création d'un lieu de vie ouvert sur le bassin,
- + Accès gratuit mais contrôlé.

- Usage externe de l'amphithéâtre

- + Suggestion de l'ABVA,
- + Conception des circulations de manière à permettre une utilisation indépendante (incluant un espace de réception) du fonctionnement du reste du Pôle.

5. Autres suggestions

- ...

+ ...

- ...

+ ...

Merci pour votre participation...

- Deux réunions en janvier: Associations et Architectes conseils
- Cahier de consultation à la station marine
- Possibilité d'échanges directs: a.gremare@epoc.u-bordeaux1.fr

